

H-France Review Vol. 16 (April 2016), No. 46

Timothy Tackett, *The Coming of the Terror in the French Revolution*. Harvard University Press, Cambridge, Mass., and London, England, 2015. x + 463 pp. Illustrations, maps, notes, sources, bibliography and index. \$66.00 U.S. (cl). ISBN 978-0-674-73655-9.

Compte rendu de Jean-Pierre Gross, historien.

Timothy Tackett s'est fait connaître en 1996 par son premier grand ouvrage *Becoming a Revolutionary*, publié en français l'année suivante sous le titre « *Par la volonté du peuple* ». [1] Essai de biographie collective établie à partir d'un fichier de 1 315 députés élus à l'Assemblée constituante, cette étude exhaustive fut entreprise avec le concours de Edna Lemay, dont le *Dictionnaire des constituants, 1789-1791* venait de paraître en 2 tomes. [2] Son dessein était de saisir le profil, la formation et la culture de ceux qui allaient devenir les premiers révolutionnaires et constituer l'élite politique française de ces années charnières. Exploit réussi, qui serait suivi en 2003 d'un second volume consacré à l'impact de la fuite du roi, *When the King took flight*, en version française *Le roi s'enfuit: Varennes et l'origine de la Terreur*. [3]

Dans son nouveau livre, Timothy Tackett fait donc appel à une méthode éprouvée: capter chez les membres de cette même élite l'évolution de la mentalité révolutionnaire par le biais de témoignages contemporains puisés aux sources, et dépister dans leur comportement les signes avant-coureurs de la Terreur de 1793-1794. Il prend ainsi en ligne de compte le stress des événements, les incertitudes des luttes politiques, les dérives radicales, la hantise des complots dans une démarche dénuée de tout préjugé intellectuel ou idéologique. D'autres, avant lui, avaient affronté ce défi (on songe à Norman Hampson ou à François Furet), mais sans rencontrer le succès incontestable qui est aujourd'hui celui de Tackett.

Certes, au début des années 1990, celui-ci participait au débat sur la Terreur animé par Keith Michael Baker de l'Université de Stanford et rédigeait un avant-projet du présent ouvrage. [4] Fidèle à son concept de la « microhistoire », il se penchait ensuite sur la nature des complots, vrais ou imaginaires, et sur leur transformation en obsession collective. Il approfondissait les émotions populaires et le phénomène des « paniques » récurrentes, telle la Grande Peur de juillet 1789 étudiée naguère par Georges Lefebvre. [5] Ces recherches ont porté leurs fruits, et leur richesse est aujourd'hui manifeste dans *The Coming of the Terror in the French Revolution*.

Les sources

Parmi les quatre-vingts témoins sélectionnés par l'auteur, ayant vécu l'expérience directe des années 1787 à 1793, on retrouve les contemporains déjà présentés dans une étude de 2009: Colson, Ruault, Romme, Faulcon et Vergniaud, dont les réactions, recueillies sur le vif, accompagnent les étapes successives de son histoire. S'y ajoutent d'autres voix, dont celles de deux femmes, Rosalie Jullien et Adelaïde Mareux. Mais ce sont les hommes politiques et journalistes qui occupent le devant de la scène, tels le fameux romancier-ethnographe de Paris Louis-Sébastien Mercier (député de Seine-et-Oise) et Louis-Marie Prudhomme, rédacteur de la feuille *Les Révolutions de Paris*. On conçoit l'importance qualitative d'une telle documentation, lettres et articles de patriotes engagés, lus en « séries comparées » par un historien attentif aux moindres relents politiques et émotifs.

En ce qui concerne la teneur de ces témoignages, on est frappé par l'absence de parti pris (si ce n'est *l'écrasez l'infâme* de Voltaire, préféré à *la volonté générale* de Rousseau). Au reste, les Anciens sont à l'honneur et Cicéron est cité dix fois plus souvent que Jean-Jacques Rousseau. Mais rien ne fait croire que les élus du tiers-état aux États généraux aient partagé une idéologie commune recelant les ferments de la violence terroriste. On a plutôt affaire à un pêle-mêle d'idées et de valeurs hétéroclites. Ruault et Mercier s'identifient avec « la bourgeoisie » (n'en déplaise à Sarah Maza!), qu'ils distinguent des classes laborieuses. Tandis que Ruault se veut « philosophe » à l'image de Diderot, Romme, qui a reçu une formation janséniste, prend la religion au sérieux sous l'Ancien Régime, et Rosalie et son mari jacobin lisent les Évangiles en même temps que *l'Émile* (chapitre premier, p. 18-32).

Timothy Tackett entame ainsi un récit chronologique somme toute classique, mais où la violence, présente ou imminente, sert de fil conducteur. Y sont examinées les violences naturelles, durant l'hiver glacial de 1788-1789, la famine et les rumeurs de famine ou des violences plus populaires type émeutes frumentaires ou soulèvements de la rue. Sous sa plume résolument postrévionniste, les scènes se déroulent objectivement, telles la prise de la Bastille et les tueries successives. Mais la parole revient surtout aux témoins des événements: ainsi, les têtes coupées de Foulon et de Berthier promenées par la foule sont aux yeux de Prudhomme un « outrage à l'humanité » (p. 57). La prise de conscience est plus réfléchie chez Gilbert Romme après les journées d'octobre: à son ami Gabriel Dubreul, directeur de la poste à Riom, il fait savoir que pour rendre les bienfaits de la Révolution accessibles à tous, « la raison devra peut-être s'accompagner de la terreur » (p. 68). Ce pressentiment est lucide, car si les élites se déclarent prêtes à réprimer les excès de la rue, l'option d'une violence institutionnelle, issue de la Révolution elle-même, et placée sous la tutelle de l'État (*state-sponsored violence*), ne deviendra-t-elle pas à la longue « inéluctable et nécessaire » (introduction) ?

Il serait pourtant erroné de croire que cette culture politique de la violence se soit développée sans réticences. Timothy Tackett est d'ailleurs le premier à reconnaître que l'élite bourgeoise n'est pas prédisposée à la violence, bien au contraire. Les attitudes du tiers demeurent ambiguës. Colson affiche son mépris de la « racaille » et préconise la répression militaire des émeutes. Mercier estime que, parmi les compagnons, prompts à chercher la bagarre, la violence est endémique. Mais ce dernier, sous l'influence de Cesare Beccaria, s'oppose à l'application de la peine capitale, sauf en cas de trahison ou de complots menaçant la patrie, à l'instar de Robespierre qui en mai 1791 s'opposera au « meurtre juridique ». [6] Partisan de la guerre, d'une guerre juste menée dans l'intérêt national ou en légitime défense, voire d'une guerre d'indépendance comme en Amérique, Colson propose de commémorer la victoire franco-américaine de Yorktown. Et même Mercier, abolitionniste, estimera alors inopportun de relaxer « l'impact de la terreur » (p. 34-38).

Les trahisons du roi

Comme l'avait déjà noté Tackett en 1994, la contradiction tragique de cette époque résulte avant tout du rejet de la monarchie constitutionnelle par le chef de l'exécutif lui-même, le roi Louis XVI. Personnage central du projet politique, il est en même temps le personnage central de la contre-révolution, cristallisant tous les espoirs des royalistes de l'intérieur et des armées d'émigrés. Par ses hésitations, ou ses feintes, il finira par perdre la confiance de son peuple. Par sa duplicité, il ira de trahison en trahison et précipitera lui-même sa descente aux enfers.

Première trahison: dès la séance royale du 23 juin 1789, Louis XVI défend les droits et privilèges de la noblesse et menace de dissoudre l'Assemblée. Deuxième trahison en juillet, quand il renvoie Necker et les autres membres libéraux du Conseil pour les remplacer par une équipe de réactionnaires: coup terrible porté à la confiance des patriotes, qui suscite une flambée de violence dans la capitale, prélude de la Grande Peur de fin juillet. Si l'inaction du monarque devant la foule parisienne les 5-6 octobre 1789 est une « capitulation », sa troisième trahison sera sa fuite à Varennes dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, preuve

irréfutable de son hostilité à la Révolution. La décision de la majorité feuillant de l'Assemblée de franchir le seuil de la violence étatique en s'opposant au « soulèvement » des Parisiens et en proclamant la loi martiale, peut être considérée selon Tackett comme un « coup d'essai » de la Terreur, prélude d'une politique de répression: massacre du champ de Mars le 17 juillet 1791, chasse aux suspects (p. 114-119).

Quand Louis XVI appose enfin sa signature sur la constitution du 14 septembre, il a donc perdu toute crédibilité. La haine de la monarchie est devenue palpable, le peuple agité en proie à une fermentation terrible, selon Colson et Roubaud. On abat les statues de rois à Paris. La guerre déclarée contre l'Autriche ne fait que renforcer l'animosité ambiante et les demandes d'abdication. Nonobstant, le roi et la reine continueront à jouer un double jeu jusqu'à leur déchéance (pp. 142-143). Le point de non-retour est atteint le 20 juin 1792, lors de la confrontation aux Tuileries entre le peuple et le roi. Celui-ci, réfugié avec la reine à l'Assemblée, ne peut empêcher l'hécatombe du 10 août (plus de mille morts dans le feu croisé), la Saint Laurent rappelant désormais aux observateurs le massacre de la Saint-Barthélemy. Le renversement de la monarchie équivaut, aux dires de Colson et Ruault, à une nouvelle révolution qui rend nulle celle de 1789 (p. 192).

L'interrègne se caractérise par un effondrement de l'autorité, dont Tackett souligne l'effet dévastateur. Face à l'impuissance de l'Assemblée croupion, c'est la Commune de Paris qui assume le rôle de gouvernement provisoire, Robespierre en tête. Le Tribunal d'exception, créé le 17 août par les députés à sa demande, est chargé de juger sans appel les procès politiques, et d'envoyer les coupables incontinent à la guillotine. Il inaugure la « première Terreur » et servira de modèle aux tribunaux révolutionnaires de l'an II (p. 203).

C'est lors du procès de Louis XVI, confié à la Convention nationale nouvellement élue, que s'affirme la violence institutionnelle. N'est-ce pas Albert Camus qui, en son temps, avait lancé la notion de « terrorisme d'État » en se référant à ce procès ? Et à l'effet fracassant du discours du jeune Saint-Just le 13 novembre 1792 ? Celui-ci qualifie « d'étranger » le roi prévenu de trahison, « étranger prisonnier de guerre, ennemi du peuple français », coupable de crimes de guerre commis en son nom, autant d'atrocités que seule sa mort pourra venger. [7] La mort sera votée à l'unanimité, ou presque: même Vergniaud parmi les Girondins vote la mort du roi sans sursis. [8] Une majorité s'opposera à l'appel au peuple.

L'exécution du roi le 21 janvier 1793 fera revivre aux yeux des monarchistes le caractère quasi-mystique de la personne royale. Elle produit un choc sans précédent, ressenti comme tel par Mercier: l'oblitération du seuil préalablement admis de la violence politique. Quand viendra la Terreur, l'exécution du roi sera un facteur majeur qui fera d'elle une Terreur d'État exterminatrice (p. 239-243).

Mentalité et émotions

Dès son introduction, Timothy Tackett nous informe que le véritable sujet de son livre est, non l'idéologie des nouvelles classes dirigeantes, mais leur mentalité (*mindset* en américain), terme par lequel il entend les attitudes communes forgées par l'expérience révolutionnaire et qui ont contribué au « développement d'une culture politique de la violence ». Il ne s'agit a priori ni de préjugés innés, ni de convictions acquises, mais d'un durcissement progressif de la psychologie collective. Si 1789 fut l'année des espoirs elle fut aussi « l'année de la peur ». Ferveur et enthousiasme quasi-millénariste alternent avec angoisses et paniques, ressentis à la fois par les élites et les foules et marqués du sceau de la bipolarité. Les *rumeurs* foisonnent, favorisées par la culture orale de la rue. Mais les milieux cultivés cités par Tackett y croient souvent et contribuent à la transmission des bruits circulant de bouche à oreille, selon les règles de la *grapevine* (p. 127).

Qui dit panique est amené à explorer le penchant à la paranoïa. Tackett fait la part belle à la dialectique de la *dénonciation*, recommandée par Desmoulins, Brissot et Marat, qui en est le champion. Le Comité des recherches, créé par l'Assemblée le 28 juillet 1789, reçoit des centaines de dénonciations et exerce une

surveillance de la conduite des hommes publics. Mercier estime, dans *Le Nouveau Paris*, que la pratique donne naissance au ressentiment et à la haine; elle sape les liens familiaux, elle crée une « terreur au quotidien », précurseur de la Terreur institutionnelle de l'an II (p. 129-135). Or, des trente-deux futurs députés du tiers qui ont écrit des pamphlets avant la Révolution, un seul, Maximilien Robespierre, a manifesté, selon Tackett, « un style paranoïaque » d'analyse. Ce qui ne saurait donner créance à la légende noire du « paranoïaque psychorigide persécuté qui se transforme en persécuteur, voire en psychopathe »!^[9] Il est avéré que ce style politique est associé aux *obsessions de complot*, dont les origines remontent au complot de famine sous l'Ancien Régime. Quand les prédictions se révèlent être *vraies* (avec la fuite du roi), c'est la preuve enfin d'une grande conspiration coordonnée au plus haut niveau. Et la peur du complot connaîtra désormais une véritable inflation.

Entretemps, cette peur aura généré la haine de l'autre et la tendance à la diabolisation. Elle est pour beaucoup dans la lutte des factions, Feuillants contre Jacobins, Brissotins contre Montagnards, Montagnards contre Girondins, lutte qui se répercute dans le pays tout entier (chapitres six et dix). Pour mieux préciser la nature de cette psychose, Timothy Tackett a recours à Shakespeare: « *In time we hate that which we often fear*: on finit par haïr ce qu'on est las de redouter. »^[10] La montée de la haine et la violence verbale, nées de la culture de la peur, la rumeur et la dénonciation, auront contribué à promouvoir tant la psychologie de la Terreur que la menace d'une contre-révolution.

Mais cette menace est bien réelle. Timothy Tackett met en évidence le danger d'un retour imminent des émigrés, soutenus par les dix mille nobles encore dans les campagnes françaises et les innombrables prêtres assermentés qui séduisent les populations rurales. Elle permet de mieux comprendre l'effroi populaire qui aurait nourri la colère à l'origine des massacres de septembre 1792, ainsi que la nature obsessionnelle de la panique éprouvée par les dirigeants. L'explication de la Terreur comme politique rationnelle cède ainsi le pas à l'intuition sensible, perçue à la fois comme un risque et une chance.^[11]

Inversement, l'obsession du complot chez les ennemis de la Révolution donnera lieu à une dialectique infernale, les craintes et les soupçons des uns attisant les craintes et les soupçons des autres.^[12]

Conclusion

Si l'explication simpliste d'une « fuite en avant » aura jusqu'ici suffi à nombre d'historiens pour décrire l'avènement de la Terreur, cette approche intuitive pondérée nous paraît finalement la plus plausible. Attentif aux éclairages fournis par l'historiographie récente, sans pour autant tomber dans les excès de la psychologie collective ou du populisme émotif et exploitant une documentation irréprochable tout en maniant la plume avec finesse, Timothy Tackett confirme dans ces pages être à la fois un chercheur scrupuleux et un écrivain talentueux. Il respecte toutes les contraintes des travaux d'érudition: notes judicieuses, relevé des sources et bibliographie exhaustive, index des noms propres et des matières. Son ouvrage accomplit un tour de force en nous offrant une synthèse de la Révolution française digne de ce nom. Nous devons lui en savoir gré.

NOTES

[1] Timothy Tackett, *Becoming a Revolutionary: The Deputies of the French National Assembly and the Emergence of a Revolutionary Culture, 1789-1790* (Princeton, NJ: Princeton University Press, 1996); id., « *Par la volonté du peuple* »: comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires, traduction de l'anglais de Alain Spiess (Paris: Albin Michel, 1997)

[2] Edna Hindie Lemay, *et al.*, *Dictionnaire des Constituants, 1789-1791*, préface de François Furet (Oxford: Voltaire Foundation, Paris, Universitas, 2 t., 1991)

[3] Timothy Tackett, *When the King Took Flight*, (Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 2003); id., *Le roi s'enfuit: Varennes et l'origine de la Terreur*, traduction de l'américain de Alain Spiess, préface de Michel Vovelle (Paris: La Découverte, 2004)

[4] Timothy Tackett, "The Constituent Assembly and the Terror," in Keith Michael Baker ed., *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, volume 4, *The Terror* (Pergamon: Elsevier Science Ltd, Oxford, 1994), pp. 39-54.

[5] Timothy Tackett, "Conspiracy Obsession in a Time of Revolution: French Elites and the Origins of the Terror, 1789-1792," *American Historical Review* 105 (2000): 691-713; id., "Collective Panics in the Early French Revolution, 1789-1791: A Comparative Perspective," *French History* 17 (2003):149-171; id., « La Grande Peur et le complot aristocratique sous la Révolution française », *Annales historiques de la révolution française* 335 (2004 N° 1):1-17; id., "Paths to Revolution: the Old Regime Correspondence of Five Future Revolutionaries," *French Historical Studies* 32 (2009): 531-554.

[6] Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, préface de R. Badinter (Paris: Flammarion, 1991); Jean Bart, « Robespierre et l'abolition du 'meurtre juridique' », in Michel Biard et Philippe Bourdin, dir., *Robespierre: portraits croisés* (Paris: Armand Colin, 2012), p. 71.

[7] Saint-Just, « Discours sur le jugement de Louis XVI », *Œuvres complètes*, édition établie par Anne Kupiec et Miguel Abensour (Paris: Gallimard, 2004), pp. 475-484; Jean-Pierre Gross, *Saint-Just, sa politique et ses missions*, avant-propos d'Albert Soboul (Paris, Bibliothèque nationale, 1976), p. 22. Voir Albert Camus, *L'homme révolté* (Paris: Gallimard, 1951), pp. 158-167 et 221-309.

[8] Précisons que c'est Pierre Vergniaud qui le 9 mars 1793, au fort de la lutte entre Girondins et Montagnards, compara la Révolution à « Saturne dévorant successivement tous ses enfants » en A. Kuscinski, *Dictionnaire des conventionnels* (Brueil-en-Vexin: Vexin Français, 1973), p. 602; Tackett, *The Coming of the Terror*, pp. 324, 330.

[9] Voir le récent livre de Marc Belissa et de Yannick Bosc, *Robespierre, la fabrication d'un mythe* (Paris: Ellipses, 2013), pp. 260-265; compte rendu de Michel Biard, *Annales historiques de la révolution française*, N° 376, (avril-juin 2014-2), pp. 206-209; voir aussi Hervé Leuwers, *Robespierre* (Paris: Fayard, 2014); et les ouvrages collectifs *Robespierre: portraits croisés* (2012), cité note 6, et *Visages de la Terreur*, dir. Michel Biard - Hervé Leuwers (Paris: Armand Colin, 2014).

[10] *Antony and Cleopatra*, acte premier, scène III, ligne 12 (traduction d'André Gide); Tackett, *The Coming of the Terror*, p. 140.

[11] Voir les recherches de Sophie Wahnich en *La liberté et la mort: Essai sur la Terreur et le terrorisme* (Paris: La Fabrique, 2003); *La longue patience du peuple: 1792, naissance de la République* (Paris: Payot, 2008); *Les émotions, la Révolution française et le présent* (Paris: CNRS, 2009); dir., *Histoire d'un trésor perdu. Transmettre la Révolution française* (Paris: Les Prairies ordinaires, 2013): compte rendu de Jacques Guilhaumou, *Annales historiques de la révolution française*, N° 379 (janvier-mars 2015-1): 239-241.

[12] Darrin McMahon, *Enemies of the Enlightenment: The French Counter-Enlightenment and the Making of Modernity* (New York and Oxford: Oxford University Press, 2001), p. 57; voir aussi l'article de Sophia Rosenfeld "Thinking about Feeling, 1789-1799," *French Historical Studies* 32 (2009): 702-706.

Jean-Pierre Gross

Historien

jean-pierre.gross@wanadoo.fr

Copyright © 2016 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/ republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172